



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Sud-Met Sàrl**, Rue St-Sébastien 18, **2800 Delémont**
  2. **Délai pour contester l'état de collocation:**  
29.08.2012 jusqu'au 18.09.2012
  3. **Délai pour contester l'inventaire:**  
29.08.2012 jusqu'au 10.09.2012
  4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 29 août 2012 :
    1. L'inventaire
    2. L'état de collocation
    3. Les décisions de l'administration de la faillite de ne pas introduire d'actions en justice concernant les droits litigieux (voir notamment inventaire et état de collocation).  
Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
      - 1) Porter plainte contre les opérations d'inventaire (notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.  
Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour :
        2. Intenter action contre l'état de collocation.
        3. a) Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter les décisions précitées; ceux qui gardent le silence sont réputés les avoir acceptées.
        - b) Demander sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP, au cas où l'ensemble des créanciers ne s'opposent pas dans le délai de 20 jours à la proposition susmentionnée.
- Appel d'offres et surenchère :  
L'administration de la faillite est en possession d'une offre de Fr. 29'000.00 pour la reprise du parc machines (plieuse, cisaille et petit matériel dont le détail est supprimé).  
Tous les créanciers de la faillite peuvent offrir un montant supérieur à celui offert pour la reprise de ce lot (sous réserve de revendications éventuelles). Le délai (péremptoire) imparti est de 20 jours dès le 29 août 2012, soit jusqu'au 18 septembre 2012. Toute offre réceptionnée ultérieurement ne pourra pas être prise en compte. Les personnes qui auront fait une offre seront départagées lors d'une séance d'enchères privées qui interviendra juste après la fin du délai précité. Les créanciers disposant d'un droit de gage sur les biens peuvent s'opposer à la vente dans le même délai. L'office des faillites est à disposition

pour tout complément d'information.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites du district de Delémont  
2800 Delémont

00788231

